Envoyé en préfecture le 22/11/2023
Reçu en préfecture le 22/11/2023
Publié le 23 NOV. 2023
ID : 081-268101086-20231120-26_DL21_201123-DE

LAVAUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

MAIRIE de LAVAUR
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres
En exercice : 9
Présents : 8
Procurations : 0
Votants : 8
N° 21 / 2023

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE LAVAUR

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Tarifs loyers et services collectifs à la Résidence Autonomie Lagarrigue, à compter du 1er janvier 2024.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAUR SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre, à seize heures quinze, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LAVAUR, légalement convoqué le treize novembre, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle BALAT, le Président étant empêché et excusé.

Étaient présents : Mme BALAT, M. DELORD, M. RENAULT, Mme FAURE, M. BARATEAU, M. CASSARINO, M. BEAUVAL, Mme MAURIES.

Était excusé : M. CARAYON.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, en date du 24 novembre 2022, avait fixé les montants des **LOYERS** à compter du 1er janvier 2023, de la façon suivante :

FOYER dont le revenu fiscal de référence pour 1 part est inférieur ou égal à 15 000 €

- ✓ Studios A (*2 personnes*) : 338 €
- ✓ Studios B (*1 personne*) : 319 €
- ✓ Studios C (*1 personne sans balcon*) : 280 €
- ✓ Studios D (*1 personne - nouvelle structure*) : 347 €
- ✓ Studios E (*2 personnes - nouvelle structure*) : 369 €

Envoyé en préfecture le 22/11/2023
Reçu en préfecture le 22/11/2023
Publié le 23 NOV. 2023
ID : 081-266101086-20231120-26_DL21_201123-DE

FOYER dont le revenu fiscal de référence pour 1 part est supérieur à 15 000 € et inférieur ou égal à 18 000 €

✓ Studios A (*2 personnes*) : 367 €
✓ Studios B (*1 personne*) : 347 €
✓ Studios C (*1 personne sans balcon*) : 306 €
✓ Studios D (*1 personne - nouvelle structure*) : 375 €
✓ Studios E (*2 personnes - nouvelle structure*) : 397 €

FOYER dont le revenu fiscal de référence pour 1 part est supérieur à 18 000 €

✓ Studios A (*2 personnes*) : 383 €
✓ Studios B (*1 personne*) : 363 €
✓ Studios C (*1 personne sans balcon*) : 323 €
✓ Studios D (*1 personne - nouvelle structure*) : 392 €
✓ Studios E (*2 personnes - nouvelle structure*) : 415 €

SERVICES COLLECTIFS

✓ 9,30 € par jour pour une personne
✓ 14,20 € par jour pour un couple

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration
DECIDE d'appliquer une augmentation de :

Loyers : → **1,5 %** pour les foyers dont le revenu fiscal de référence pour 1 part est inférieur ou égal à 15 000 €
→ **2 %** pour les foyers dont le revenu fiscal de référence pour 1 part est supérieur à 15 000 et inférieur ou égal à 18 000 €
→ **2 %** pour les foyers dont le revenu fiscal de référence pour 1 part est supérieur à 18 000 €

Services collectifs : → **4 %** par jour pour une personne
→ **4 %** par jour pour un couple

Les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2024 sont donc :

FOYER dont le revenu fiscal de référence pour 1 part est inférieur ou égal à 15 000 €

✓ Studios A (*2 personnes*) : 343 €
✓ Studios B (*1 personne*) : 324 €
✓ Studios C (*1 personne sans balcon*) : 284 €
✓ Studios D (*1 personne - nouvelle structure*) : 352 €
✓ Studios E (*2 personnes - nouvelle structure*) : 374 €

Envoyé en préfecture le 22/11/2023
Reçu en préfecture le 22/11/2023
Publié le 23 NOV. 2023
ID : 081-268101086-20231120-26_DL21_201123-DE

FOYER dont le revenu fiscal de référence pour 1 part est supérieur à 15 000 € et inférieur ou égal à 18 000 €

✓ Studios A (*2 personnes*) : 374 €
✓ Studios B (*1 personne*) : 354 €
✓ Studios C (*1 personne sans balcon*) : 312 €
✓ Studios D (*1 personne - nouvelle structure*) : 382 €
✓ Studios E (*2 personnes - nouvelle structure*) : 305 €

FOYER dont le revenu fiscal de référence pour 1 part est supérieur à 18 000 €

✓ Studios A (*2 personnes*) : 391 €
✓ Studios B (*1 personne*) : 370 €
✓ Studios C (*1 personne sans balcon*) : 329 €
✓ Studios D (*1 personne - nouvelle structure*) : 400 €
✓ Studios E (*2 personnes - nouvelle structure*) : 423 €

SERVICES COLLECTIFS

✓ 9,70 € par jour pour une personne
✓ 14,80 € par jour pour un couple

Le Conseil d'Administration **PRECISE** :

- que les revenus à prendre en considération sont les revenus 2022 figurant sur l'avis d'imposition 2023,
- qu'en l'absence d'avis d'imposition, c'est la tranche la plus haute qui sera appliquée.

Vote : unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Président du C.C.A.S.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CCAS
LAVAUR
81500 LAVAUR

Bernard CARAYON

Envoyé en préfecture le 22/11/2023
Reçu en préfecture le 22/11/2023
Publié le 23 NOV. 2023
ID : 081-268101086-20231120-26_DL21_201123-DE